



SAISON 2023/2024

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 05 septembre 2024

L'Assemblée Générale de l'association Les Archers de Kervignac s'est tenue le 05 septembre 2024 de 19h45 à 22h30, à la salle du patronage de Kervignac.

Cette Assemblée Générale fut présidée par David SIMON, Président de l'association, et dirigée par le Comité Directeur de l'association.

En présence de membres du conseil municipal de Kervignac, Mme DESPRÉS Gaëlle (6ème Adjointe, en charge des Affaires sociales et intergénérationnelles) et Mr SIMON Alexandre (Conseiller délégué aux équipements sportifs).

60 membres de l'association étaient présents.

L'ordre du jour établi était le suivant :

- 1. Mot du Président
- 2. Bilan sportif et moral de la saison 2023-2024.
- 3. Bilan financier de la saison 2023-2024.
- 4. Budget prévisionnel saison 2024-2025.
- 5. Adoption des tarifs pratiqués à partir de la saison 2024-2025.
- 6. Approbation des modifications au règlement intérieur.
- 7. Perspectives pour la saison 2024-2025.
- 8. Election du conseil d'administration 2024-2028.

I – Mot du Président

Archers je vous salue,

Nous clôturons aujourd'hui la saison 2023/2024 et par la même occasion le mandat du conseil d'administration. Ces quatre dernières saisons furent riches d'apprentissages, de challenges, de réussites, mais aussi de problématiques plus ou moins importantes à régler. De gros travaux de structuration ont permis au club de se développer et d'accompagner l'augmentation des effectifs. Nous devons maintenant nous efforcer de consolider notre structure sans quoi le club risquerait de se faire submerger par de trop grosses problématiques liées aux potentielles hausses des effectifs à venir.

Nous avons atteint aujourd'hui la barre des 140 licenciés, chiffre qui en aurait fait pâlir plus d'un il y a de cela 20ans. Qu'on se le dise, ce n'est pas rien. Nous sommes très loin du petit club de copains de nos débuts, nous sommes aujourd'hui un grand club de copains qui viennent toujours pratiquer et participer à la vie du club avec autant de plaisir. Sans faire de triomphalisme, ce chiffre de 140 licenciés nous place parmi le 30ème plus « gros » club de France. Couplé à une représentation sportive de plus en plus forte, le club est aujourd'hui pleinement respecté de ses paires et est entendue et reconnu jusqu'aux plus hautes instances de la fédération.

Un nombre de licencié aussi important apporte malheureusement son lot de difficultés, garder du lien entre nous tous devient de plus en plus difficile. Des moments de convivialité tels que le tir du Roy ou le repas de fin de saison permettent de garder ce sens du collectif ou règne partage et bonne humeur. C'est moments sont précieux pour nous tous et nous nous devons de les conserver, sous une forme ou une autre, avec l'objectif d'y réunir le maximum de nos membres.

Mais le club ne se résume pas à un simple chiffre, c'est aussi une structure qui réussit de belles organisations toutes les saisons : divers concours officiel (qualificatif, spécial débutant), championnat départementaux et régionaux, Challenge Des Champions, Loto ; à l'image de ce très beau Championnat de Bretagne TAEN sur 45 cibles qui est venue clôturer avec panache cette saison. Ces organisations sont très importantes pour le club tant d'un point de vue financier qu'en termes d'image. Les bénéfices de ces derniers sont importants pour le développement du club en permettant, entre autres, de réaliser les investissements nécessaires à de bonnes conditions de pratiques pour tous.

Comment parler d'organisation de manifestations et de gestion du club sans évoquer ces bénévoles qui y consacrent un nombre incalculable d'heures. Le club n'existe qu'au travers de ses membres, et d'autant plus de ses bénévoles. Sans eux, rien de ce que nous sommes aujourd'hui ne serait envisageable. Je leur fais part, par ces mots, de mon plus profond respect et leurs adresses mes plus sincères remerciement pour leur engagement quotidien au service de l'association.

Actualité oblige, je me permettrais un petit parallèle avec les jeux olympiques que nous avons vécu cette été et surtout ces belles images des passages de flamme que nous avons tous vus. Pour nous aussi il est temps de maintenir et transmettre notre flamme, la flamme du bénévolat. Ces derniers temps, cette flamme fut mise à rudes épreuves, elle s'est essoufflée, appauvrie. Aujourd'hui il est temps de raviver cette flamme! Nous devons réussir à trouver les solutions pour soulager, décharger, les bénévoles qui donnent, peut-être de trop depuis trop longtemps. Les risques pour le club de continuer ainsi sont trop grands - je prendrais en exemple la fin du tournois de Bondy pour cause de non renouvellement des bénévoles, malgré plusieurs années de relance l'équipe dirigeante n'a trouvé volontaire pour les accompagner -. Je ne ferais pas le défaitiste ici en annonçant que nous organiserons moins d'évènements avec les conséquences qui en découleront, je préfère oser espérer compter sur vous tous pour épauler et intégrer les bénévoles déjà en place, tant au quotidiens que lors de toutes nos manifestations afin de soulager ces derniers et de conserver notre qualité organisationnelle reconnue et recherchée par les archers et instances. J'ai bon espoir que nous passions avec succès ce cap grâce à un effort collectif, l'engouement autour de ces élections du Conseil d'Administration en est pour moi un premier signe.

Bravo aux 12 candidats qui souhaitent s'engager au Conseil d'Administration, tous ne seront pas élus, il y aura surement 1 déçu, il ne faut pas l'être, les besoins sont grands et vous pourrez aider le club d'une façon ou d'une autre.

Je finirais en remerciant de nouveau l'ensemble du Conseil d'administration pour ces quatre années d'actions, tous les bénévoles qui œuvrent à leur niveau et bien entendu vous tous, vous l'ensemble des membres, qui nous ont fait confiance et suivi dans nos projets même les plus fous. J'espère que nous avons été à la hauteur de vos attentes!

Vivement la suite, de belles et grandes choses restent encore à réaliser!

SIMON David

Mot du Président d'honneur

Cette année je vais prendre ma 50ème licence!

Ça me donne une excuse pour vous dire un petit mot!

MERCI!

Merci d'avoir fait les Archers de Kervignac comme ça! C'est une merveille... et c'est vous!

Parce que c'est vous qui faites le club...

Vous qui installez les cibles et les rangez...

Vous qui tirez,

Vous qui patiemment apprenez aux autres,

Vous qui tenez le bistrot lors des concours,

Vous qui courez les supermarchés pour trouver des lots pour le loto,

Vous qui allez voir les élus pour obtenir de nouveaux créneaux, de nouveaux aménagements,

Vous qui participez, qui gagnez et faites briller le club,

Vous qui réparez le matériel,

Vous qui construisez de nouvelles cibles,

Vous qui diffusez les comptes rendus dès la fin des réunions,

Vous qui restez à boboter après le tir et ainsi créez de la cohésion,

Vous qui passez des jours à concocter des documents,

Vous qui permettez d'obtenir des subventions,

Vous qui savez déplacer un tractopelle,

Vous, toujours vous...

MERCI!!!

Au bout de 50 ans de pratique, j'ai fini par savoir quelques trucs que je voudrais partager.

D'abord pour les nouveaux :

Il faut du temps pour apprendre à tirer, ça se compte en années, bien que plusieurs d'entre vous aient prouvé le contraire : l'exception qui confirme la règle.

Il faut du temps, soyez patients, échangez avec des anciens : toutes les solutions sont là !

On peut aller au championnat de France depuis Kervignac, plusieurs peuvent le confirmer.

Pour les JO, je ne sais pas...

Et pour tout le monde, et j'en ai fini, l'arc ne fait pas le champion ni le savoir et Yves nous disait, il y a 30 ans dans le boulodrome, l'arc c'est 10 % du résultat, comme toujours il exagérait : c'est plus près de 12 %...

Votre arc, quel qu'il soit, c'est comme votre ordinateur on en utilise que 10 % peut-être 12!

C'est vous qui tirez, pas votre arc!

C'est nous, c'est vous qui faites les Archers de Kervignac, tirez et puis faites tout le reste!

MERCI!!!

Archers, Archères, je vous salue!

PINCEMAILLE Patrick

II – Bilan sportif, moral et matériel de la saison 2023-2024

L'association a accueilli cette saison 140 adhérents (un nouveau record !), dont 39 nouveaux licenciés. En termes de répartition nous avons :

- 41 femmes pour 99 hommes
- 23 jeunes
- 75 licenciés adultes pratiques en compétition pour 38 licenciés pratiques en club
- 34% de S2 et 33% de S3

Le taux de renouvellement de licences est en progression avec un taux de 72,1% correspondant à 101 membres.

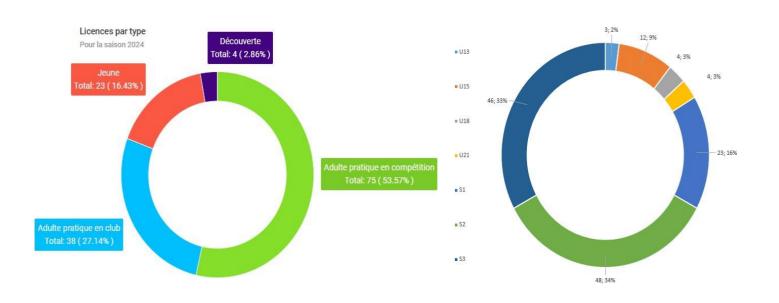
- $2024 \rightarrow 72,1\%$ correspondant à 101 personnes
- 2023 → 64,4% correspondant à 87 personnes
- 2022 → 65% correspondant à 62 personnes
- 2021 → 68% correspondant à 54 personnes
- 2020 → 66% correspondant à 54 personnes
- 2019→ 70,7% correspondant à 65 personnes
- $2018 \rightarrow 82,5\%$ correspondant à 66 personnes
- 2017 → 80% correspondant à 48 personnes

Quelques graphiques pour illustrer cela:



Répartition par type de licence :

Répartition par catégorie d'âge



L'association a vécu de nombreux temps forts au court de cette saison :

- Concours nocturne octobre rose organisé par les archers de Kervignac le 28 octobre 2023
- Concours salle organisé par les archers de Kervignac les 2 et 3 décembre 2023 :

Avec 214 inscrits sur le week-end, le concours des Archers de Kervignac devient au fil du temps l'un des plus prisés de la saison.

22 clubs représentés, 62 médailles individuelles délivrées, 35 compétiteurs kervignacois et plus de 40 bénévoles mobilisés sur le week-end.

- Soirée de Noël du 19 décembre 2023
- Championnat départemental par équipe 21 janvier 2024
- Tir du Roy:

Un tir traditionnel qui a réuni près de 100 archers, c'est un des rares moments où un grand nombre des licenciés peut se retrouver pour un tir de tradition et un moment festif autour des galettes des rois.

Concours débutant du 10 mars 2024

Ce concours réservé aux débutants, a rempli toutes ses promesses : complet (55 participants), des néopratiquants concentrés et engagés pour une belle compétition !

- Challenge des champions du 24 mars 2024
- Portes ouvertes de mars 2024
- Accueil stage proposé par le CD 56 13 et 14 avril 2024
- Loto des archers du 20 mai 2023 :

Une deuxième édition qui installe le loto des archers dans le paysage des évènements de la commune et dans le calendrier du club. C'est une source de rentrée financière qui permet au club de se développer et de maitriser son budget.

- Championnat régional de tir à l'arc extérieur le 16 juin 2024 :

Grace au travail de longs mois avant l'évènement et à la présence de 40 bénévoles sur 4 jours, cette journée de championnat fut une réussite sur tous les points, partenariats, espace buvette au top, terrain installé au cordeau et déroulé sans accro.

- Repas de fin de saison du 23 juin 2024

Formation

Cette saison, l'association a permis à trois de ses membres de rentrer en formation entraineur fédéral. A la suite de 4 week-ends de formation, d'une saison d'encadrement spécifique pour une partie des nouveaux archers et d'un week-end d'examen, Jean-Charles, Arnaud et Mickael ont été reçu et ont obtenu le diplôme d'entraineur fédéral. Nous encourageons les membres intéressés par une formation fédérale à se faire connaître, de nouveaux assistants entraineurs et arbitres serait un vrai plus pour le club.

<u>Label</u>

L'association a obtenu le label **AMBITION** de la FFTA pour la saison 2024-2025, accompagné de 3 certifications : compétition, para-tir à l'arc, animation et découverte. Cette obtention vient récompenser le travail de structuration du club.

Matériel

D'un point de vue matériel, le club a investi environ 7000€ cette saison en dés mousse et remise en état de la ciblerie extérieur. Du matériel spécifique à la pratique du para-tir à l'arc vient étoffer nos outils d'accueil, nous remercions nos partenaires d'avoir pris en charge le coût de ces derniers.

Résultats sportifs

Sur le plan sportif, ce fut de nouveau une saison record dont voici le condensé! Un total de **501** départs en compétition !!! (325 la saison précédente)

Les résultats sur les différents championnats :

Pour la saison salle :

- Championnat Départemental individuel : 22 participants (3 or, 1 argent, 6 bronze)
- Championnat Régional individuel : 10 participants (2 or, 1 argent)
- Championnat de France : 3 participants

Agathe (U18FCL) est 17^{ème} française pour sa 1^{ère} participation à un championnat de France Christophe (S2HBB) est 25^{ème} français pour sa 2^{ème} année de pratique Jérôme (S2HCL) 8^{ème} français

- Championnat Départemental par équipe de club : 3 équipes homme classique, 1 équipe femme classique, 1 équipe arc nu, 1 équipe mixte arc à poulies

L'équipe arc nu est championne départementale, l'équipe femme classique et l'équipe mixte poulie sont médaillées de bronze

- Trophée des mixte départemental : le duo arc nu est médaillé de bronze
- Championnat de Bretagne par équipe de club :

L'équipe homme arc nu (Pierre François, Christophe, Jean-Charles et Lee, capitaine : Mathieu

N.) est vice-championne de Bretagne

L'équipe homme arc classique (Jérôme, Mathieu N., David et Antoine, capitaine : Mathieu

D.) prend la **4**^{ème} **place** régionale

L'équipe femme arc classique (Morgane M, Agathe, Vinciane, capitaine : Arnaud) prend la **10**ème **place** régionale

- Championnat de Bretagne débutant par équipe de club :

L'équipe Maël, Isis, Sophie et Pierre-François, emmenée par Nolwenn est **6ème de Bretagne** des écoles de tir

Concernant la saison extérieure :

- Championnat de Bretagne Beursault : 1 participant (1or)
- Championnat de Bretagne 3D : 1 participant
- Championnat Départemental Nature : 1 participant (1or)
- Championnat Départemental Campagne : 11 participants (4 or, 2 argent, 2 bronze)
- Championnat Départemental Campagne par équipe de club :

L'équipe Jean Charles (BB), Mickael (CO) et Antoine (CL) est vice-championne du Morbihan

- Championnat de Bretagne Campagne : 8 participants (4 argent)
- Championnat de Bretagne Campagne par équipe de club :

L'équipe Christophe (BB), Mickael (CO) et Antoine (CL) est médaillée de bronze

- Championnat de France Campagne : 1 participant

Antoine y participait et revient avec une belle 6ème place

- Championnat Départemental TAEN: 19 participants (5 or, 2 argent, 2 bronze)
- Championnat de Bretagne TAEN: 22 participants (5 or, 4 argent)
- Championnat de France TAEN : 3 participants

Jean-Pierre termine 35ème en S3HCL, Christophe 15ème en S2HBB et Jérôme 11ème en S2HCL

- Championnat Départemental TAEI : 10 participants (6 or, 1 argent, 2 bronze)
- Championnat de Bretagne TAEI : 6 participants (6 or, 1 argent, 2 bronze)

Agathe est en bronze

Jérôme est vice-champion de Bretagne

En double mixte Jérôme et Morgane sont en bronze

- Championnat de Bretagne TAEI par équipe de club :

L'équipe homme arc classique (Fabrice, Mathieu N., David et Antoine, capitaine : Agathe) prend la **10**ème **place**

L'équipe femme arc classique (Morgane M, Agathe, Fanny, capitaine : Hervé) prend la **4**ème **place** régionale

Bénévolat

L'engagement des bénévoles, dans l'encadrement, dans la gestion, sur les différents évènements et dans la vie générale du club est une vraie force pour notre association. Une force et les fondations de notre club. J'attire l'attention de tous sur le réel besoin d'engagement de nos membres afin de ne pas faire reposer une trop grosse charge sur les bénévoles œuvrant depuis longtemps.

Durant cette saison, Jean-Michel LE BARH, en remerciement de son engagement au Comité Directeur de l'association s'est vu remettre la médaille de bronze du dirigeant FFTA des mains du président de la ligue Mr ROGUE, cette médaille portait sur la saison 2023.

Cette saison, Fanny DUPRAT LE ROMANCER et Mathieu DUPRAT, en remerciement de leur engagement passé et actuel au Comité Directeur se voient également décerner la médaille de bronze du dirigeant FFTA. De plus, Françoise HOURLIER se voit décerner la médaille FFTA du bénévole. C'est une juste reconnaissance pour l'engagement sans faille dont elle fait part depuis son arrivé au club.

En clôture de ce bilan, nous procédons à la remise des distinctions décrochées par les adhérents grâce à leurs résultats en compétition. Cette saison, 80 flèches de progression ont été remises.

Sur proposition de David SIMON, Président de l'association, le bilan sportif, moral et matériel de l'association pour la saison 2023-2024 est soumis au vote des membres de l'association.

Résultats du vote :

Favorables: 60 Défavorables: 0 Abstentions: 0 Nombre total de votants: 60

Le bilan sportif et moral de l'association pour la saison 2023-2024 est adopté à l'unanimité.

III – Bilan financier de la saison 2023-2024

Compte de résultat en annexe 1

Principales dépenses	Montant	
Frais de formation	2 067,80 €	
Matériels d'archerie	4 331,91 €	
Entretien et réparation	6 403,76 €	
Frais divers	4 253,57 €	
Aides aux championnats	2 963,94 €	
Frais de fonctionnement	2 542,65 €	
TOTAL	22 563,63 €	

Principales recettes	Montant
Licences	6 265,27 €
Manifestations sportives (concours)	2 313,06 €
Loto	2 644,97 €
Aides et Subventions	5 459,59 €
Location de matériels (archerie)	1 073,00 €
Produits divers	1847,13€
Dons, mécénat	2 405,00 €
TOTAL	22 008,02 €

Sur proposition de Bertrand DREANO, Trésorier de l'association, le bilan financier de l'association pour la saison 2023-2024 est soumis au vote des membres de l'association.

Résultats du vote :

Favorables: 60 Défavorables: 0 Abstentions: 0 Nombre total de votants: 60

Le bilan financier de l'association pour la saison 2023-2024 est adopté à l'unanimité.

IV – Budget prévisionnel saison 2024-2025

Budget prévisionnel en annexe 2

Principales dépenses	Montant
Frais de formation	1000,00€
Matériels d'archerie	5 500,00€
Entretien et réparation	5 500,00€
Frais divers	5 500,00€
Aides aux championnats	5 000,00€
Frais de fonctionnement	2 000,00 €
TOTAL	23 000,00 €

Principales recettes	Montant
Licences	7 500,00 €
Manifestations sportives (concours)	4 000,00 €
Loto	3 300,00€
Aides et Subventions	4 900,00 €
Location de matériels (archerie)	1 200,00€
Produits divers	1500,00€
Dons, mécénats	1700,00€
TOTAL	24 100,00 €

Sur proposition du conseil d'administration, le prévisionnel financier de l'association pour la saison 2024-2025 est soumis au vote des membres de l'association.

Résultats du vote :

Favorables: 60 Défavorables: 0 Abstentions: 0 Nombre total de votants: 60

Le budget prévisionnel de l'association pour la saison 2024-2025 est adopté à l'unanimité.

V – Adoption des tarifs pratiqués à partir de la saison 2024-2025

Le conseil d'administration soumet au vote de l'Assemblée Générale une augmentation de la part club de 5€, ce qui porte à 40€ la part club jeunes et 50€ la part club pour les adultes.

Avec l'augmentation de la part club, les tarifs proposés pour la saison 2024-2025 sont les suivants :

		<u>Jeune (-18 ans)</u>	Adulte Loisirs	Adulte Compétition
	Adhésion à l'association	40€	50€	50€
	Cotisations FFTA et attenants	47€	65€	73€
TOTAL	1 ^{ère} année de tir à l'arc	117€	145€	153€
70.	A compter de la 2 ^{ème} année	87€	115€	123€

Sur proposition du conseil d'administration, les tarifs licences pour la saison 2024-2025 est soumis au vote des membres de l'association.

Résultats du vote :

Favorables: 60 Défavorables: 0 Abstentions: 0 Nombre total de votants: 60

Les tarifs licences pour la saison 2024-2025 sont adoptés à l'unanimité.

VI – Approbation des modifications au règlement intérieur.

<u>Article 7 :</u> ajout lien vers les dispositions fédérales au sujet du certificat médical et du questionnaire de santé.

Article 9 : ajout de la mise à disposition d'un trousseau de clés pour les référents ouvrant la salle.

<u>Article 13</u>: ajout : « Le mode de sélection et la composition des équipes représentant le club sur les différents championnats est à l'appréciation exclusive du conseil d'administration. »

<u>Article 14 :</u> disparition du polo coton noir jeune de la tenue officielle du club au profit du T-shirt sublimé. <u>Article 28 :</u> modification des dispositions d'aides à la participation sportive.

Transport : hors département à + de 100km aller-retour de Kervignac, 0,10€/km, covoiturage +1 (0,15€/km), +2 (0,20€/km)

Hébergement : hors département à + de 300km aller-retour de Kervignac, aide maxi de 40€ (sur justificatif et ne pouvant être supérieur à la valeur de la facture)

Rationalisation des aides : incompressibilité de l'aide aux équipes de club / proratisation du reste de l'enveloppe allouée en début de saison.

Sur proposition du conseil d'administration, la modification du règlement intérieur est soumise au vote des membres de l'association.

Résultats du vote :

Favorables: 60 Défavorables: 0 Abstentions: 0 Nombre total de votants: 60

LA modification du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité.

VII – Perspectives pour la saison 2024-2025 et plus.

L'objectif principal reste l'accomplissement des valeurs fondatrices de notre association (apprentissage, respect, convivialité, etc..), ainsi que de maintenir le cap!

Le Conseil d'Administration fraichement élu aura pour charge de définir les axes stratégiques de développement du club et ses objectifs pour la durée de son mandat.

Manifestations programmées sur la saison 2024-2025 :

- Concours avec départ nocturne le 12 octobre 2024 (Octobre Rose)
- Concours salle les 30 novembre et 1 décembre 2024
- Challenge Des Champions le 15 décembre 2024
- Championnat Départemental salle individuel les 25 et 26 janvier 2025
- Loto des Archers de Kervignac le 22 février 2025
- Concours débutant et championnat départemental spécial débutant le 9 mars 2025,
- Un TAE sur la saison extérieure (date non programmée)

Organisation des séances :

Salle n°1 du complexe sportif de Kervignac

- Le mardi de 17h00 à 18h00 (créneau libre pour les confirmés)
- Le mardi de 17h30 à 20h00 (para tir à l'arc)
- Le mardi de 18h00 à 20h00 (initiation débutants 1ère année)
- Le mardi de 20h00 à 22h00 (entrainement / créneau libre)
- Le jeudi de 17h00 à 18h30 (créneau libre pour les confirmés)
- Le jeudi de 18h15 à 20h15 (progression à partir 2^{ème} année)
 Accès au pas de tir de 18h30 à 20h/pas de double pas de tir pour l'instant
- Le jeudi de 20h00 à 22h00 (entrainement / créneau libre)
- Le vendredi de 20h00 à 22h00 (entrainement et séances encadrées)
- Le samedi de 14h00 à 17h00 (créneau libre et/ou séances spéciales)

VIII - Election du conseil d'administration 2024-2028.

Nombre de votants : 60, résultat des bulletins de vote (3 nuls + 2 blancs)

Article 12 des statuts, il faut la présence d'1/4 des votants soit 31 adhérents émargés.

Liste des candidats au conseil d'administration et résultat des votes :

CANDIDATS	Résultats	RESULTAT
DANES Fabrice	43	ELU
DE LYLLE Régis	43	ELU
DESTANDAU Lee	37	Retiré
DUPRAT Mathieu	40	ELU
DREANO Bertrand	54	ELU
HOURLIER Jean-Pierre	54	ELU
LE BARH Jean-Michel	55	ELU
NESTOUR Mathieu	55	ELU
NICOL Nolwenn	37	ELU
RAULT Jean-Charles	52	ELU
SIMON David	52	ELU
TARRAGO Fanny	54	ELU
VALLOGNES Mickael	26	NON ELU

A la suite de l'Assemblée Général, le Conseil d'Administration s'est réuni pour constituer son Comité

Directeur, présenté comme tel :

Président : SIMON David

Président Adjoint : LE BARH Jean-Michel

Secrétaire : NESTOUR Mathieu

Secrétaire Adjoint : DUPRAT LE ROMANCER Mathieu

Trésorier : DREANO Bertrand

Trésorière Adjointe : TARRAGO Fanny

Suite à la fin de mandat et à la démission de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, le nouveau Comité Directeur de l'association est soumis au vote des membres du Conseil d'administration.

Résultats du vote :

Favorables: 10 Défavorables: 0 Abstentions: 1 Nombre total de votants : 10

Le nouveau Comité Directeur est élu à l'unanimité et mandatée par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale jusqu'à la fin de son mandat en 2028.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est close à 22h30 et un verre de l'amitié fut servi.

Pour les Archers de Kervignac,

Mr SIMON Président

Mr DREANO Mr DUPRAT

Mr NESTOUR Trésorier Co-secrétaire Co-secrétaire

Annexe 1 : Compte de résultat 2023-2024

COMPTE DE RESULT	AT DEFINITII	F DE L'ASSOCIATION 2023-2024	
CHARGES (dépenses)	Montant	PRODUITS (recettes)	Montant
60 - Achats	33 303,13 €	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	47 520,02 €
Achat matières premières et fournitures pour club (60101)	1 908,36 €	Vente de la buvette concours (70101)	2 891,00 €
Approvisionnement de périssable (60201)	3 211,28 €	Licence (70601)	15 102,77 €
Achat de place concours via cagnotte des archers (60401)	2 013,00 €	Vente de place Greffe (70602)	4 714,00 €
Achat de place concours par le club (60402)	753,00€	Vente de marchandises pour adhérents (pack petits matériels) (70701)	11 450,24 €
Achat de marchandises - fournisseur Héraclès Archerie (60701)	15 067,74 €	Vente de marchandises pour adhérent - fournisseur ABICONE (70702)	2 444,22 €
Achat de marchandises pour adhérents - fournisseur ABICONE (60703)	2 120,84 €	Location d'arc (70831)	1 073,00 €
Achat de marchandises pour adhérents - autres fournisseurs (60705)	0,00€	Produit divers (70603)	1 536,59 €
Achat de matériel - travaux d'entretien (ciblerie) (605)	4 177,77 €	Prestation Tickets Sports (70604)	0,00€
Fournitures diverses Archerie (6086)	714,41€	Autres Prestations (70605)	0,00€
Autres fournitures (6082)	671,22€	Produits loto (70607)	8 308,20 €
Fournitures administratives (6064)	642,35€		
Frais divers (6228)	2 023,16 €		
61 - Services extérieurs	4 736,26 €	71- Production stockée (sur compte en banque)	2 576,00 €
Assurances	299,33€		
Entretien et réparation (615)	1 632,00 €	Produits stockés - Cagnotte concours des archers (71101)	2 576,00 €
Frais de participation aux championnats extérieurs	2 210,94 €		
Locations de matériels	593,99€		
62 - Autres charges externes	8 102,26 €	74- Subventions d'exploitation	4 744,39 €
Frais sport et région (62281)	0,00€	Subvention Mairie de Kervignac	2 544,39 €
Défraiement Frais de bénévolat (625)	220,16€	Subvention ANS FFTA	2 200,00 €
Frais de formation (entraineurs, arbitres) (6251)	2 067,80 €	Subvention FDVA	0,00€
Frais loto (62282)	5 663,23 €		
Services bancaires, autres Rémunérations, intermédiaires et honoraires	52,07 € 99,00 €	75 - Autres produits de gestion courante Aides CRBTA, CD à l'organisation de championnats	715,20 € 150,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	9 057,50 €	(754101) Aide Mairie à la participation aux championnats	565,20€
Remboursement excédent cagnottes	220,00€	extérieurs (754103)	
Affiliation FFTA - Fédération, Ligue, CD (65861)	188,00 €		
Cotisation FFTA - Fédération, Ligue, CD (65863)	,	76 - Produits financiers	310,54 €
	,	Intérêts livret A (768)	310,54 €
67 - Charges exceptionnelles	280,00 €	77 - Produits exceptionnels	2 535,00 €
Dons (6713)	280,00€	Produit exceptionnel - Dons (7782)	2 535,00 €
TOTAL	55 479,15 €	TOTAL	58 401,15 €
CONTRIB	UTIONS VOLC	ONTAIRES EN NATURE	
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	115 100,00 €	87 – Contributions volontaires en nature	115 100,00 €
860 – Secours en nature		870 – Bénévolat	114 600,00 €
861 – Mise à disposition gratuite de biens et services	500,00€	871 – Prestations en nature	
862 – Prestations		875 – Dons en nature	500,00€
864 – Personnel bénévole	114 600,00 €		
Pour information :		Excédent / Déficit	2 922,00 €
Solde banque au 1er Septembre 2023	3 075,27 €	Solde banque en cours	2 997,27 €
Solde Livret Epargne au 1er Septembre 2023	12 000,00 €	Solde Livret Epargne en cours	15 000,00 €

Annexe 2 : Budget prévisionnel 2024-2025

BUDO	GET PREVISION	ONNEL 2024-2025	
CHARGES (dépenses)	Montant	PRODUITS (recettes)	Montant
60 - Achats	34 500,00 €	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	46 700,00 €
Achat matières premières et fournitures pour club (60101)	4 000,00 €	Vente de la buvette concours (70101)	3 000,00 €
Approvisionnement de périssables (60201)	3 000,00 €	Licence (70601)	16 500,00 €
Achat de place concours via cagnotte des archers (60401)	2 500,00 €	Vente de place Greffe (70602)	4 000,00 €
Achat de place concours par le club (60402)	1 000,00 €	Vente de marchandises pour adhérents (pack petits matériels) (70701)	2 000,00 €
Achat de marchandises - fournisseurs Archerie (60701)	13 000,00 €	Vente de marchandises pour adhérents (autres matériels) (70703)	8 000,00€
Achat de marchandises pour adhérents - vestiaire (60703)	2 000,00 €	Vente de marchandises pour adhérent - vestiaire (70702)	2 000,00 €
Achat de marchandises pour adhérents - autres fournisseurs (60705)	500,00€	Location d'arc (70831)	1 200,00 €
Achat de matériel - travaux d'entretien (ciblerie) (605)	4 000,00 €	Produit divers (70603)	1 500,00 €
Fournitures diverses Archerie (6086)	2 000,00 €	Prestation Tickets Sports (70604)	0,00€
Fournitures administratives (6064)	1 000,00 €	Autres Prestations (70605)	0,00€
Frais divers (6228)	1 500,00 €	Produits loto (70607)	8 500,00 €
61 - Services extérieurs	5 800,00 €	71- Production stockée (sur compte en banque)	2 500,00 €
Assurances	300,00€		
Entretien et réparation (615)	1 500,00 €	Produits stockés - Cagnotte concours des archers (71101)	2 500,00 €
Frais de participation aux championnats extérieurs	4 000,00 €		
62 - Autres charges externes	6 750,00 €	74- Subventions d'exploitation	4 100,00 €
Frais sport et région (62281)	0,00€	Subvention Mairie de Kervignac	2 600,00 €
Défraiement Frais de bénévolat (625)	300,00€	Subvention ANS FFTA	1 500,00 €
Frais de formation (entraineurs, arbitres) (6251)	1 000,00 €	Subvention FDVA	0,00€
Frais loto (62282)	5 200,00 €		
Services bancaires, autres		75 - Autres produits de gestion courante	800,00€
Rémunérations, intermédiaires et honoraires	100,00€	Cotisation FFTA (754101)	0,00€
65 - Autres charges de gestion courante	9 150,00 €	Aide Mairie à la participation aux championnats extérieurs (754103)	800,00€
Affiliation FFTA - Fédération, Ligue, CD (65861)		76 - Produits financiers	400,00€
Cotisation FFTA - Fédération, Ligue, CD (65863)	9 000,00 €	Intérêts livret A (768)	400,00€
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	2 000,00 €
Dons (6713)	300,00€	Produit exceptionnel - Dons (7782)	2 000,00 €
		78- Reprise sur amortissements et provisions	0,00€
TOTAL	FC F00 00 C	Reprise sur amortissements et provisions	0,00€
TOTAL CONTRIBUTIONS VOI	56 500,00 €	TOTAL	56 500,00 €
CONTRIBUTIONS VOL		NATURE (valorisation du bénévolat)	110 240 62
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	110 340,00 €	87 – Contributions volontaires en nature	110 340,00 €
860 – Secours en nature		870 – Bénévolat	110 340,00 €
861 – Mise à disposition gratuite de biens et services		871 – Prestations en nature	
862 – Prestations		875 – Dons en nature	